

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 septembre 2023

N° CM05092023-06
NB/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 août 2023

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUDE, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAUT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

Mme M. LERAY

Procuration à

M N. RIPAUT

Secrétaire : M M. PRAUD

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS ET CRÉATION D'UN PADEL

VU la délibération n°CM14112022-03 du 14 novembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Détaillé ainsi que l'enveloppe financière relatifs à la réfection des cours de tennis et la création d'un terrain de padel ;

VU la délibération n°CM30012023-03 du 30 janvier 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le nouveau plan de financement en raison d'éléments nouveaux de la part des financeurs du projet ;

VU la délibération n°CM13032023-21B du 13 mars 2023 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de retenir la société SPORTINGSOLS pour un montant global de 234 847,20 € HT, soit 281 816,64 € TTC, comprenant la mission de base et les PSE 1, 2 et 3, soit :

PRESTATION	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Mission de base	183 451,20	220 141,44
PSE 1 : Eclairage bandeau LED des courts de tennis	28 440,00	34 128,00
PSE 2 : Eclairage de la piste de padel	4 075,00	4 890,00
PSE 3 : portillons avec système de gestion d'accès	18 881,00	22 657,20
TOTAL	234 847,20	281 816,64

CONSIDERANT que le chantier nécessite la passation d'un avenant permettant d'ajuster le marché aux travaux en cours d'exécution comme suit :

Avenant n°1	
. Fourniture et pose d'une armoire étanche, ajout câble réseau blindé, réalisation d'un socle béton	+9 585,00 € HT
. Travaux en moins-value (Géotextile, couche fondation, bordure, couche de finition en enrobé)	-6 663,40 € HT
Montant de l'avenant	+2 921,60 € HT

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 085-218501823-20230905-CM05092023_06-DE



CONSIDERANT que le montant du marché passerait donc de 234 847,20 € HT (281 816,64 € TTC) à 237 768,80 € HT (285 322,56 € TTC), soit +1,24 % ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants, Mme FRADIN ne prenant pas part au vote :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de réfection des terrains de tennis et création d'un padel, présenté par l'entreprise SPORTINGSOLS de Saint-Fulgent, pour un montant de +2 921,60 € HT ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Mikael PRAUD
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire